

Compte-rendu de la **conférence du 18 novembre,**

*Conformité Bâle II et risque de crédit...*

**DES OUTILS POUR CONCILIER PRODUCTIVITE DES  
GESTIONNAIRES DE RISQUE ET RESPECT DU CADRE  
REGLEMENTAIRE**

**SOMMAIRE**

---

➔ **Introduction**

François Jeanne, *L'Atelier*

➔ **Risque de crédit : état des lieux de la mise en œuvre de Bâle II**

Philippe Le Cam, *BNP Paribas*

➔ **Optimisation de la gestion du risque crédit au service des métiers**

Jean-Marie Barathe, *Syspertec Communication*

➔ **De l'analyse financière à la notation**

Alain Foret, *O.R System*

➔ **Témoignage de RBS Factor (Royal Bank of Scotland)**

Raphaël Patris et Nicolas Vautrot, *RBS Factor*

➔ **Témoignage de Volvo Financial Services**

Christophe Van Belle, *Volvo Financial Services*

---

En introduction à la conférence sur la gestion du risque de crédit, **François Jeanne** (*Journaliste – L'Atelier*), a d'abord souligné combien les récentes semaines de tempête boursière, avec l'avis de turbulences annoncées s'en suivant sur l'économie mondiale, avait rendu particulièrement pertinente la tenue de l'évènement, pourtant conçu au tout début de la crise. Il est vrai que depuis plus d'un an et la crise des subprimes, l'éclairage n'a cessé de monter en intensité sur le risque de crédit.

Il se trouve que l'année 2008 est également, pour beaucoup de pays dont la France, l'année de mise en œuvre de Bâle II et de ses trois piliers, à savoir la discipline de marché, la surveillance et l'exigence en fonds propres. L'aboutissement d'un long processus, qui dure depuis dix ans et qui a vu, progressivement, tous les pays de la planète ou presque s'adapter à ces nouvelles règles.

Il n'en est que plus cruel, peut-être, de s'apercevoir que cette année marque le début d'une crise dont les conséquences sont encore loin d'être connues... et que, peut-être, elle eut pu être évitée ou du moins limitée si Bâle II avait été mis en œuvre plus tôt. Or, au contraire, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit, puisque les obligations de publication, tout juste introduites par le référentiel sur les pertes financières ont conduit de grandes banques à communiquer sur les subprimes et les produits financiers toxiques. La crise de confiance et la crise économique en découlent. Ainsi qu'une véritable crispation des acteurs sur le risque de crédit, que les institutions comme les pouvoirs politiques tentent aujourd'hui de juguler.

La conférence doit également servir à nous rappeler, si besoin était, que la gestion du risque fait vivre les banques et les assurances. Et s'il est vrai que les analystes ont besoin de toujours plus de connaissances, de modèles, de benchmarks et de partage – Bâle II oblige certes, mais aussi tout simplement leur professionnalisme -, il est heureux de constater qu'en face, l'IT a su mettre à leur disposition, ces dernières années, des outils performants et fiables pour aller collecter des données de sources hétérogènes, effectuer des calculs toujours plus sophistiqués, organiser la traçabilité des décisions en cas d'audit.

La durée de la crise actuelle n'est pas connue. Elle était probablement nécessaire pour permettre l'élimination des produits financiers « toxiques » dans les systèmes, qui n'ont pas disparu comme par magie, à la date de mise en œuvre de Bâle II. Il y a cependant matière à optimisme, en considérant que les solutions techniques existent pour repartir du bon pied et, tout simplement, accomplir correctement les missions des commerciaux (vente de crédits) comme celles des analystes du risque, sans altérer la productivité de l'ensemble.

## **Risque de crédit : état des lieux de la mise en œuvre de Bâle II :**

**Philippe Le Cam** (*Responsable de la validation Bâle II - BNP Paribas*) a ensuite accepté l'exercice périlleux qui consiste à évaluer le lien entre la nouvelle réglementation et la crise financière actuelle, puisqu'il y a concomitance de dates. Après avoir précisé qu'il intervenait à titre personnel, il est revenu sur l'enchaînement des faits ayant mené à ces faillites bancaires en série, en examinant, à chaque fois, le rôle qu'a eu, ou pas, l'application de Bâle II.

Le point de départ de la crise est la distribution, à des taux variables et à des clients peu solvables, des fameux crédits immobiliers « subprimes » par les banques et courtiers américains. Ces crédits sont ensuite diffusés dans des véhicules de titrisation pour alléger les bilans des banques. De nombreux autres établissements bancaires prennent des parts dans ces véhicules, qui peuvent contenir des expositions dites « toxiques ». Face à cela, Bâle II prévoit une sélection plus rigoureuse des emprunteurs, alourdit la charge en capital pour les clients les moins solvables et enfin diminue l'intérêt des techniques de titrisation pour alléger les bilans des banques. Bâle II aurait donc pu jouer un rôle positif en amont de la crise mais n'était pas appliqué aux Etats-Unis et ne l'est d'ailleurs toujours pas aujourd'hui.

Par la suite, les impayés des emprunteurs américains se multiplient en raison d'une conjoncture économique dégradée et débouchent sur des saisies immobilières. Trois grandes banques publient de premières pertes liées aux subprimes. Les autres banques, pour la plupart elles aussi exposées à ces produits toxiques, peinent à les identifier. C'est le début d'une série de pertes colossales annoncées par des acteurs comme Northern Rock, Merrill ou Fannie Mae. Les banques réagissent en gelant le marché des prêts interbancaires, transformant les doutes sur la solvabilité de certains acteurs en crise de liquidité. Dans ces enchaînements, économiques et psychologiques, la réglementation bancaire n'intervient pas ; Bâle II n'aurait pesé ni sur l'émergence des impayés aux USA, ni sur le gel des prêts interbancaires. En revanche, il faut remarquer qu'en théorie, Bâle II impose aux banques des systèmes d'information facilitant le suivi détaillé de leurs actifs et leur aurait permis de mieux identifier les expositions risquées... s'il avait été mis en œuvre au moment lors de la distribution des subprimes.

La dernière partie (pour l'instant) de la crise se traduit par la faillite de Lehman Brothers, les sauvetages en catastrophe d'acteurs comme Dexia, Fortis, les paniques boursières et la contagion à l'économie réelle, avec des banques qui tendent à restreindre leurs prêts aux particuliers comme aux entreprises. Philippe Le Cam souligne que Bâle II n'aurait été, dans le cas de cette crise de confiance majeure, d'aucun secours à ces acteurs bancaires. Par exemple, le ratio de solvabilité de Lehman Brothers, au moment de sa disparition, était très largement supérieur aux exigences de la réglementation. Bâle II incite aussi au développement des prêts interbancaires, très faiblement consommateurs de fonds propres, or les expositions croisées des banques à ces prêts ont contribué à la propagation de leurs pertes. Enfin, il existe un effet pervers à Bâle II, connu dès ses origines : Bâle II est pro-cyclique et incite à prêter davantage en période de croissance et moins en période de ralentissement ! En résumé, pour le spécialiste de BNP Paribas, ce dispositif vertueux aurait pu enrayer certains développements de la crise actuelle, voire l'étouffer dans l'œuf, mais n'aurait pu garantir à lui seul la stabilité du système financier, puisque ce n'est pas son objectif – qui est avant tout de protéger les banques !

Ce qui n'est pas une raison pour s'en priver, affirme-t-il en substance, en rappelant que le calendrier Bâle II a démarré en 1999, il y a donc près de 10 ans, pour une mise en œuvre officielle au début de cette année en France. Avec un petit clin d'œil au passage de Philippe Le Cam qui souligne que pour nombre de dirigeants de banques, le projet est donc terminé ! Ce qui est loin d'être le cas.

D'abord, parce qu'il subsiste une grande hétérogénéité des situations. Aux Etats-Unis par exemple, seules les 11 plus grandes banques, opérant à l'international, devront s'y conformer à partir de 2009. Pour les 8870 autres établissements (ou ce qu'il en restera après la crise, ajoute-t-il

malicieusement), Bâle II ne sera que facultative et c'est Bâle 1 ou sa version enrichie en catégories de pondération (Bâle 1-A) qui fera loi. En Asie, à l'exception notable de la Chine qui ne devrait rentrer dans cette logique qu'après 2010, les plus grands pays de la zone économique se sont conformés à Bâle II.

Revenant au marché français, Philippe Le Cam a également montré que tous les grands réseaux bancaire avaient, au premier janvier 2008, choisi les approches les plus avancées de mesure de leurs risques (IRB), les expositions encore traitées en méthode Standard à cette date étant destinées à migrer en IRB en fin d'année (89,6% des actifs bruts prévus pour fin 2008 contre 73,3% en début d'année).

Les chantiers Bâle II sont donc encore nombreux, ne serait-ce que pour mener à bien les travaux complémentaires demandés par la Commission bancaire et les différents régulateurs étrangers (MoU, pour Memorandum of Understanding) ainsi que les plans de déploiement (Roll-out) qui concernent les banques qui n'ont pas encore passé toutes leurs activités en IRB ou celles qui, comme BNP Paribas, réalisent des opérations de croissance externe et doivent alors faire passer les banques acquises au niveau IRB.

Par ailleurs, la constitution des historiques de défauts et de pertes, qui servent à alimenter les modèles de notation interne, n'est pas achevée, les régulateurs européens ayant créé une période de transition qui autorise les acteurs de la place à fonctionner avec des historiques réduits à 2 ans (au lieu de 5). Or la période que nous vivons actuellement permet de vérifier combien il est difficile d'appréhender les effets de cycle avec des historiques trop brefs. Philippe Le Cam a d'ailleurs clos son intervention en exprimant le souhait qu'une meilleure utilisation des outils informatiques d'aide à la décision libère du temps pour les analystes risques et accélère notamment le développement des analyses transversales (risques dits de concentration) et de la modélisation des risques de portefeuille.

## **Optimisation de la gestion du risque crédit au service des métiers :**

**Jean-Marie Barathe** (*Directeur Général - Syspertec Communication*) a ensuite présenté l'approche de Syspertec concernant l'optimisation de la gestion du risque crédit au service des métiers, en prenant le parti de montrer ce que l'informatique et ses outils pouvaient apporter aux analystes, en ces temps difficiles. Il faut dire que le produit phare de Syspertec, à savoir Synapse, a été conçu il y a plus de 15 ans, pour justement apporter de l'automatisation dans la collecte des données. Son évolution technique a épousé les attentes des ses quelques 120 clients, qu'il s'agisse d'élargir les plates-formes d'exploitation ciblées, ou le nombre de bases de données connectées. A la clé, une solution qui est aujourd'hui référencée aussi bien par les banques que par les fournisseurs d'information (Banque de France, Greffes, Altares, Coface).

L'arrivée de Bâle II a rajouté des contraintes sur les établissements financiers, les obligeant à la fois à approfondir leur politique d'évaluation du risque en la systématisant, et à prévoir des pistes d'audit, donc à garantir la traçabilité de leurs démarches. Ce qui n'est pas sans impact sur les systèmes informatiques, qui doivent s'adapter à de nouveaux processus métiers sans dégrader ni les délais, ni les coûts.

Synapse apporte aujourd'hui des réponses tout au long de la chaîne de gestion du risque de crédit, entre l'étape de la collecte des données et celle de la prise de décision (et en assurant la traçabilité des opérations effectuées). Son principal apport repose sur sa capacité à réunir, soit au niveau d'un portail unique, soit en mode intégré, les données issues de tous les grands fournisseurs d'informations, mais aussi celles venant des applications métiers de l'entreprise. Le tout est accessible « sans couture » pour l'utilisateur, à qui l'hétérogénéité des formats de données comme des plates-formes est masquée par le portail. Il bénéficie des effets de mutualisation au niveau de cet accès, avec des interrogations automatisées et simplifiées, des systèmes de cache et d'archivage qui lui font économiser et du temps sur la requête et de l'argent car les demandes répétitives ne sont pas utiles. Côté ergonomie, il peut configurer le portail à sa guise et retravailler les données. Jean-Marie Barathe s'est également adressé aux informaticiens présents en leur expliquant que l'architecture technique de Synapse les aiderait à répondre plus rapidement aux demandes des métiers tout en leur fournissant un niveau de sécurité et de performances propre à rassurer les plus inquiets. Les complexités du réseau (accès, transferts, performances) sont absorbées par l'outil et les interfaces standard fournies avec accélèrent l'intégration ainsi que la mise en place de scripts métiers. En résumé et pour les responsables de l'entreprise, la sécurité, l'évolutivité et les économies sont au rendez-vous.

A l'autre bout du processus, l'analyse et la prise de décision vont reposer sur la « lecture » des données collectées et l'évaluation des niveaux de risque en prenant pour principe de traiter en mode automatique les dossiers dits « simples » (clients connus pour leur solvabilité.. ou l'inverse). Il est très important, rappelle le responsable de Syspertec, que cette partie d'analyse, fondamentale pour sécuriser le risque crédit, n'altère pas les performances commerciales. Il faut donc que la réponse soit donnée rapidement.

C'est pourquoi Synapse intègre un certain nombre de fonctions, comme des scripts de collecte (avec processus d'escalade), des grilles d'analyse et des règles de calcul, la possibilité d'établir des grilles sur mesure ou encore de générer des avis de crédit automatisé (avec seuils de déclenchement ajustables). Par ailleurs, des accords avec des éditeurs tiers permettent encore d'enrichir la panoplie proposée aux établissements financiers. OR System, par exemple, et son progiciel Anadefi, lui apporte une dimension supplémentaire pour l'analyse financière et la notation, un des piliers de la philosophie Bâle II.

Toujours dans une optique d'efficacité, ces différentes fonctionnalités sont conçues pour s'intégrer dans les processus métiers. Par exemple, dans les applications liées au crédit, en sus d'une automatisation poussée de la prise de décision, on peut aller jusqu'à la génération de contrats, les mises sous alerte, la constitution de pistes d'audit. Syspertec évoque ainsi des taux de 80% de

réponses automatisables, avec une simplification et une transparence dans les conclusions qui garantissent la productivité mais aussi la qualité de la relation client. L'entreprise y gagne en sérénité face aux enjeux conjoncturels (maîtrise et suivi des coûts) et réglementaires (conformité, traçabilité), tout en gardant la possibilité de faire évoluer, à tout moment, la solution dans une version plus personnalisée et donc optimisée.

Prenant la suite de Jean-Marie Barathe, ses deux collaborateurs **Eric Kloppert** (*Responsable du pôle gestion du risque*) et **Julien Sturm** (*Ingénieur d'affaires*) ont effectué une démonstration des possibilités de l'outil Synapse pour différents types d'utilisateurs (administrateur ou directeur de crédit, vendeur, analyste). Ils ont insisté sur l'ergonomie du produit en mode portail et les possibilités d'automatisation de la collecte d'informations ou d'intégration avec des applications métiers.

L'administrateur de profils a, par exemple, la possibilité de définir très précisément les droits de chaque utilisateur des données, de préciser les politiques de mutualisation des informations déjà collectées (cache paramétrable) pour favoriser leur réutilisation. A noter que Syspertec a conçu, avec les propriétaires des grandes bases de données, des packages attractifs pour les entreprises qui peuvent ainsi réaliser des économies substantielles sur leurs requêtes.

Toutes les manipulations s'opèrent depuis une interface unique, sans qu'il soit nécessaire de changer d'environnement, ce qui est évidemment un gage de productivité mais aussi un rempart contre les erreurs de manipulation. L'administrateur peut établir des statistiques et préparer la refacturation dans les différents services consommateurs de la ressource.

Côté utilisateur, l'accès, après identification pour des raisons de sécurité, se fait très simplement. Pendant la démonstration, les spectateurs ont pu vérifier la simplicité et l'ergonomie de l'interface qui lui est proposée, avec pour objectif principal de l'aider à créer son dossier en accédant par le minimum de clics, et pour un coût optimisé, aux données nécessaires, mais toujours pertinentes et actualisées.

Julien Sturm a conclu en présentant un nouveau module de Syspertec qui permet l'intégration de la partie collecte de données dans des scripts reposant sur un arbre décisionnel. Le cas choisi, celui de la demande d'un crédit à la consommation et d'une négociation autour du taux de ce dernier, a illustré à la fois la rapidité de la réponse positive donnée au « bon » client, mais aussi la souplesse du dialogue qui peut s'instaurer, grâce au workflow mis en place avec Syspertec au sein d'un portail personnalisé.

## **De l'analyse financière à la notation :**

**Alain Foret** (*PDG - OR System*) a ensuite présenté l'outil Anadefi, qui assiste les gestionnaires de risque dans leurs analyses financières, leurs scoring et leurs calculs de risques de contrepartie, le tout dans le cadre réglementaire de Bâle II. OR System existe depuis plus de 20 ans. Cet éditeur est spécialisé dans les progiciels banque et finance et intervient auprès des plus grands établissements, en France comme à l'international, notamment en Afrique.

Situant d'abord le rôle d'Anadefi, Alain Foret a précisé qu'il se rangeait du côté des outils de contrôle, dans le cadre de la recherche du risque de crédit ou de contrepartie qui s'effectue lors d'une distribution de crédit. Anadefi contribue à prendre des mesures de prudence ou à optimiser le calcul des fonds propres constituant la garantie nécessaire. Cette exigence en fonds propres constitue un des trois piliers de Bâle II (avec la surveillance et la discipline de marché), et le calcul du risque de contrepartie est l'un des trois appuis de ce pilier (avec celui du risque de marché et celui du risque opérationnel lié aux pannes et aux fraudes).

Soulignant que le progiciel concerne le risque de crédit aux personnes morales (donc aux entreprises, mais pas seulement, puisque les associations et les collectivités locales, par exemple, sont également concernées), le PDG d'OR System a également rappelé les évolutions dues à Bâle II autour du poids des notations, plus seulement celles fournies par des agences externes, mais de plus en plus, calculées à partir d'une combinaison de données fournies par le client, par des fournisseurs type Altares et bien sûr les modèles propres à l'établissement financier. C'est là qu'Anadefi intervient, plus précisément lors de l'établissement d'une note interne qui sera prédictive d'une probabilité de défaut (PD) et qui se traduit par un calcul de la contrepartie nécessaire à garantir le crédit.

Depuis son lancement en 1988, du temps de Bâle 1, l'éditeur a constitué un référentiel entreprises puis des outils d'analyse financière, de production de rapports et de comparaison sectorielle. Par la suite et dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire vers Bâle II, le progiciel s'est enrichi de fonctionnalités d'assistance à la notation, puis à l'historisation et à la constitution de pistes d'audit.

Anadefi propose 3 modes d'utilisation, le mode développeur pour répondre aux besoins d'intégration aux postes de travail et au sein d'autres applicatifs (comme Synapse) avec le module Openades, le mode concepteur pour intégrer les méthodes propres à la banque et le mode utilisateur pour répondre aux attentes des analystes crédit.

Alain Foret a choisi pour cette conférence de s'intéresser aux deux derniers modes. Le mode utilisateur propose la saisie des données, les analyses, les éditions et les rapports. Le mode concepteur propose le paramétrage des accès, des nomenclatures, des méthodologies de calcul, des types de sorties (éditions et rapports), ainsi que la possibilité de déploiement de ce paramétrage. Cette maîtrise donnée à l'interne du paramétrage, favorise la diffusion et l'unicité des modes d'analyse, de notation, d'historisation ou encore des interfaces du poste de travail, ce qui fait d'Anadefi un vecteur pertinent de la culture « risque » au sein de grands groupes.

Après avoir précisé que l'offre d'OR System était modulaire et qu'Anadefi constituait de fait une famille complète de modules autour d'un noyau, le PDG s'est livré à une démonstration pour montrer d'abord, à partir d'un simple numéro Siren, la rapidité d'accès aux données des entreprises (via Synapse) contenues dans les bases de la Banque de France, d'Infogreffe ou celles des fournisseurs privés comme Coface et Altares. La production des calculs (notations) comme celle des rapports s'effectue également en quelques secondes, afin de préparer le travail de l'analyste. Il a enfin insisté sur la richesse du paramétrage, qui permet notamment d'adapter totalement le produit au contexte régional et réglementaire, ainsi qu'aux pratiques de la banque (méthodes de calculs, type de documents).

### Témoignage de RBS Factor (Royal Bank of Scotland):

Dans la deuxième partie de la conférence, la parole est revenue à des témoins en entreprise. Les premiers à s'exprimer ont été **Raphaël Patris** (*Responsable informatique – RBS Factor France*) et **Nicolas Vautrot**, (*Analyste crédit - RBS Factor France*). Cette présentation en duo a permis d'illustrer les différences de préoccupation qui continuent d'exister entre l'informatique et le métier, mais qui se résolvent en commun, dans des projets comme celui qu'a mené RBS avec Synapse.

Raphaël Patris a d'abord décrit le contexte technique dans lequel se trouvait l'entreprise au moment du lancement. En tant qu'établissement de crédit réglementé CECEI, RBS est tenu d'opérer des vérifications aussi bien concernant l'assise financière des débiteurs de ses clients (ceux dont elle rachète les factures), que la bonne santé de ces mêmes clients. Pour cela, l'accès aux données financières et juridiques des entreprises (BDF, Greffes, Coface, Altares) est évidemment primordial. Mais il est aussi coûteux, et s'il faut faciliter l'accès des collaborateurs à l'information, il faut aussi éliminer les requêtes répétitives sur une même information, pouvoir répartir les charges sur les différentes agences et entités. Enfin, une part importante des informations nécessaires à la prise de décision sur un dossier repose dans les systèmes internes de RBS et il faut organiser leur fusion avec les données venues de l'extérieur.

L'objectif de l'informatique était notamment de réduire le nombre de portails d'accès à ces différentes données, dont la multiplication occasionnait une inflation des budgets de formation ou, en cas de limitation de ces dépenses, une mauvaise utilisation des produits. Sur le plan plus technique, Raphaël Patris insiste aussi sur la prolifération des login et des certificats, les problèmes d'assistance sur les sites distants et les temps de réponse qui dépendaient de chaque configuration d'accès.

De son côté, Nicolas Vautrot souligne combien les besoins des analystes allaient croissant, aussi bien pour surveiller le portefeuille clients que pour qualifier les prospects, préparer les pistes d'audit ou encore mettre sous contrôle des panels de débiteurs adhérents. Les informations à remonter sont également très variées, allant des impayés aux liasses fiscales, en passant par les bilans, les procédures collectives, les avis de nantissement ou de privilèges déposés aux greffes, etc. Le choix de Synapse a procédé à la fois d'un besoin de simplification de l'architecture (un seul serveur, un concentrateur avec la carte BDF et un seul accès vers Internet), que des avantages de la centralisation de son administration (mutualisation des login, traçabilité des accès, amélioration des temps de réponses grâce à une bonne gestion des files de requêtes, etc). Comme le dit Raphaël Patris, désormais, « ça roule » ! Comme de plus les factures se trouvent allégées grâce aux consultations de bases d'archives, ou encore à la disponibilité de certains packages de données « négociées », que les formations sont allégées, les charges et leur ventilation facilitées, RBS n'a pas fait mystère de sa satisfaction d'une part, mais aussi de projets encore plus ambitieux. En l'occurrence, a expliqué Nicolas Vautrot, un objectif de moyen terme est de pousser l'automatisation de certains processus de capture de l'information : pas seulement celle qui est disponible auprès des partenaires de Synapse, mais aussi celle que manipulent nombre d'applications en interne. La solution pourrait reposer sur le développement de scripts métiers, qui permettraient d'élaborer des dossiers de demande de crédit en un clic et d'intégrer les formules de score internes.



## **Témoignage de Volvo Financial Services :**

**Christophe Van Belle**, (*Responsable informatique – Volvo Financial Services*), a ensuite conclu la conférence en présentant le système automatisé de scoring mis en place par Volvo Financial Services, la filiale du groupe AB Volvo spécialisée dans le financement et les services (par exemple l'assurance) autour des véhicules et des solutions de transport du groupe. L'objectif du projet était à la fois de faciliter et de sécuriser les ventes, mais aussi de fidéliser les clients en leur apportant la meilleure réactivité possible lorsqu'ils demandent un financement, ainsi qu'un package complet de services qui les incitera à regrouper leurs achats. Ce que le responsable de Volvo Financial Services traduit par le « one stop shopping » pour illustrer le fait qu'à l'extrême, si le produit demandé est en stock sur le site d'un des 200 distributeurs (Renault Trucks, Volvo Trucks, Volvo Constructions Equipement), le client (transporteurs, artisans, BTP) peut repartir avec en quelques minutes, même s'il a sollicité un crédit.

L'autonomie des distributeurs face au client était une priorité du projet rappelle Christophe Van Belle, mais pas au détriment de la maîtrise du risque client. De fait, la solution qu'il a décrite s'attache d'abord à repérer rapidement les 80% de dossiers qui ne posent pas problème, soit parce que le demandeur est connu et bien noté, soit au contraire parce qu'il présente des risques avérés. Cette autonomie « sécurisée » repose sur une automatisation poussée du mécanisme d'étude et de validation, qui permet à la fois d'accélérer (Christophe Van Belle parle même de fluidifier) les demandes de financement, mais aussi d'ajuster le scoring et finalement de libérer, pour la force commerciale comme pour les analystes, du temps pour les dossiers complexes.

Les raisons du choix de Synapse par Volvo Financial Services ont été, comme pour RBS cité précédemment, sa facilité d'intégration avec l'existant (les bases internes) comme son ouverture vers les sources de données externes. Les aspects économiques ont également joué un rôle important sur ce projet qui a pris à peine 18 mois, dont la majeure partie a été consacrée à des tests, en interne, sur la validité des modèles de score implantés dans le système, par comparaison avec les pratiques des analystes. Le déploiement chez les distributeurs est en cours en cet automne 2008. Ceux-ci sont désormais à même, sur la base d'un numéro Siren communiqué par leur client, de proposer un premier avis en 30 secondes (jusqu'à 3 jours précédemment). En cas de réponse favorable, celle-ci est signifiée au client qui peut signer immédiatement le contrat que le système édite à la demande du distributeur. En cas d'examen approfondi, les analystes ont bien sûr accès aux motifs de la décision rendue par le système. Christophe Van Belle a conclu son intervention en expliquant que les futurs développements concerneraient l'amélioration de la collecte et du traitement des données, pour une production plus rapide car mieux automatisée des dossiers de crédit complexes.